

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	10 + 5 pouvoirs puis 11 + 4 pouvoirs
Date de la convocation :	03/07/2020
Date d'affichage :	03/07/2020

Présents : Mmes MM. Alain CHANIER, Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Lydie BLOYER, Nicole COSSIAUX, Alain NESSON, Jean-Pierre JACQUET, Liliane MERITET, Fabienne DHUME, Jérémy SENTINELLE, Nicolas DOUILLEZ (arrivée 19 h 30)

Absents excusés : Mmes MM. Joséphine SILVA (pouvoir Michèle DUFFAULT), Nicolas DOUILLEZ (arrivée 19 h 30) - (pouvoir Alain CHANIER), Aurore BERTRAND (pouvoir Alain NESSON), Florent ROCHELET (pouvoir Lydie BLOYER), Fabian QUIQUEMPOIX (pouvoir Pascal LOT)

Mme Lydie BLOYER est nommée secrétaire de séance

N° 2020/07/10/01

**ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT
REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COLLEGE ELECTORAL DE
L'ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON – SDE 03**

M. le maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier – SDE 03.

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Montluçon.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Montluçon, ce sont neuf représentants qui seront désignés par le collège.

M. le Maire propose de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Montluçon.

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 03,

Le conseil municipal procède à l'élection de ses délégués.

Sont déclarées élues, à l'unanimité :
Déléguée titulaire : Mme Michèle DUFFAULT
Adresse : 15 rue du Chéroux – 03170 Chamblet
Date de naissance : 05/02/1960

Déléguée suppléante : Mme Lydie BLOYER
Adresse : 23 route des Ferrières – 03170 Chamblet
Date de naissance : 22/02/1969

Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical.

N° 2020/07/10/02

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL DU SIVOM REGION MINIERE

M. le maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Région Minière.

Il indique qu'il convient de désigner au sein du conseil municipal deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune au comité syndical de ce syndicat.

M. le maire propose les candidatures de Mme Michèle DUFFAULT et M. Pascal LOT en qualité de délégués titulaires et de Mme Nicole COSSIAUX et M. Alain CHANIER et en qualité de délégués suppléants.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués.

Sont déclarés élus, à l'unanimité :
Déléguée titulaire : Michèle DUFFAULT
Délégué suppléant : Nicole COSSIAUX

Déléguée titulaire : Pascal LOT
Délégué suppléant : Alain CHANIER

Pour siéger au Comité Syndical du SIVOM Région Minière.

N° 2020/07/10/03

DESIGNATION DES DELEGUES A L'EPF - SMAF AUVERGNE

M. le maire expose que la commune de Chamblet est adhérente à titre individuel à l'EPF -Smaf Auvergne. Ses statuts prévoient à l'article 5 que le conseil municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'établissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés :

M. Alain CHANIER, comme délégué titulaire,

Mme Lydie BLOYER, comme déléguée suppléante,

pour siéger à l'assemblée générale de l'EPF – Smaf Auvergne.

N° 2020/07/10/04

DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DES ELUS AU CNAS

M. le maire rappelle l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il indique qu'il convient de désigner au sein du conseil municipal un délégué local des élus qui représentera la commune au sein des instances du CNAS. Il précise qu'un délégué des agents sera désigné en parallèle.

M. le maire propose la candidature de Mme Nicole COSSIAUX en qualité de déléguée des élus.

Le conseil municipal procède à l'élection de son délégué.

Mme Nicole COSSIAUX est déclarée, à l'unanimité, élue déléguée des élus au CNAS.

N° 2020/07/10/05

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT A L'ADEM

M. le maire rappelle l'adhésion de la commune à l'ADEM (Association pour le Développement Economique de Montmarault).

Il indique qu'il convient de désigner au sein du conseil municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au sein de cette association.

M. le maire propose les candidatures de M. Nicolas DOUILLEZ en qualité de délégué titulaire et de Mme Fabienne DHUME en qualité de déléguée suppléante.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses délégués.

Sont déclarés élus, à l'unanimité :	Délégué titulaire :	Nicolas DOUILLEZ
	Déléguée suppléante :	Fabienne DHUME

Pour représenter la commune au sein de l'ADEM.

N° 2020/07/10/06

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

M. le maire rappelle qu'il convient de désigner un correspondant défense au sein du conseil municipal qui aura pour mission d'assurer le lien entre le monde de la défense et les administrés.

Il propose la candidature de Mme Nicole COSSIAUX en qualité de correspondant.

Le conseil municipal procède à l'élection. Nicole COSSIAUX est élue à l'unanimité, en qualité de correspondant défense.

N° 2020/07/10/07

DESIGNATION CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

M. le maire rappelle qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière au sein du conseil municipal qui sera le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veillera à la diffusion des informations dans ce domaine.

Il propose la candidature de Mme Fabienne DHUME en qualité de correspondant.

Le conseil municipal procède à l'élection. Fabienne DHUME est élue à l'unanimité en qualité de correspondant sécurité routière.

N° 2020/07/10/08

PROPOSITION LISTE DE PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de dresser la liste des 24 noms suivants :

Nom	Prénom	Adresse
DUFFAULT	Michèle	15 rue du Chéroux – 03170 Chamblet
LOT	Pascal	72 route des Ferrières – 03170 Chamblet
COSSIAUX	Nicole	7 lotissement des Sablons – 03170 Chamblet
ANDRIVON	Philippe	46 route de Montluçon – 03170 Chamblet
DOUILLEZ	Nicolas	7 route des Artisans – 03170 Chamblet
SENTINELLE	Jérémy	Les Méteneries – 03170 Chamblet
JARDOUX	Annie	36 rue de la Brosse – 03170 Chamblet
BARRET	Gérard	2 chemin du bois de la Brosse – 03170 Chamblet
NESSON	Alain	4 lotissement des Sablons – 03170 Chamblet
BLOYER	Lydie	23 route des Ferrières – 03170 Chamblet
BARTHAZON	Alain	5 impasse des Violettes – 03170 Chamblet
DE MONTAIGNAC DE CHAUVANCE	Loïc	Le Plaix – 03170 Chamblet
JACQUET	Jean-Pierre	10 rue des Lavandières – 03170 Chamblet
LECLERC	Guy	63 route de Commeny – 03170 Chamblet
PERRAUDIN	Marc-Henri	10 route de Commeny – 03170 Chamblet
RHETAT	Jean-Paul	27 rue du Chéroux – 03170 Chamblet
LOBJOIS	Thierry	3 chemin des Terres Fortes – 03170 Chamblet
BOUVIER	Michèle	51 route des Artisans – 03170 Chamblet
DHUME	Fabienne	Saint Gerbaud – 03170 Chamblet
LE THEUF	Christian	23 rue de la Brosse – 03170 Chamblet
ROCHELET	Florent	17 route des Artisans – 03170 Chamblet
SILVA	Joséphine	22 bis route de Montluçon – 03170 Chamblet
BERTRAND	Aurore	25 route de Commeny – 03170 Chamblet
MERITET	Liliane	6 lotissement de la Côte – 03170 Chamblet

N° 2020/07/10/09

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR POURVOIR UN EMPLOI PERMANENT

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de créer un emploi contractuel à temps incomplet sur le grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi contractuel à temps incomplet, afin d'assurer la surveillance des enfants dans la cour et à la cantine lors de la pause méridienne, la surveillance des enfants et l'animation à la garderie périscolaire et l'entretien des locaux pour une période allant du 01/09/2020 au 31/08/2021 inclus,

DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 1 du grade de recrutement,

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C.

N° 2020/07/10/10

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;

Suite à une organisation provisoire de service dû au report de la construction de la nouvelle cantine,

Il y a lieu de créer un emploi contractuel à temps incomplet sur le grade d'adjoint technique,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi contractuel à temps incomplet, afin d'assurer une aide à la cantine scolaire et à l'entretien des locaux, pour une période allant du 17/09 au 18/12/2020 inclus,

DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 1 du grade de recrutement,

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C.

N° 2020/07/10/11

APPROBATION REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE

Mme Lydie BLOYER fait part au conseil municipal de la nécessité de valider pour l'année scolaire 2020-2021 le règlement concernant la cantine. Aucune modification n'est apparue nécessaire par rapport à la précédente rédaction.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de valider le règlement de la cantine établi pour l'année scolaire 2020-2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

N° 2020/07/10/12

APPROBATION REGLEMENT GARDERIE

Mme Lydie BLOYER fait part au conseil municipal de la nécessité de valider pour l'année scolaire 2020-2021 le règlement concernant la garderie. Aucune modification n'est apparue nécessaire par rapport à la précédente rédaction.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de valider le règlement de la garderie établi pour l'année scolaire 2020-2021 tel qu'annexé à la présente délibération.
